

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2021

Absents : Théo ARMBRUSTER

Secrétaire de séance : Benjamin RENNER

Approbation du Conseil Municipal du 26 Janvier 2021 : voté à l'unanimité.

Délégations de Monsieur le Maire : Néant.

Décisions modificatives :

Rappel de la réglementation : « Le Conseil Municipal peut porter au budget tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement un crédit pour dépenses imprévues. Pour chacune des deux sections du budget, ce crédit ne peut être supérieur à 7.5 % des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles de la section. Le crédit pour dépenses imprévues est employé par le Maire. A la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, le maire rend compte au conseil de l'emploi de ce crédit ».

Néant.

Compte de gestion budget Commune exercice 2020 :

Monsieur le Maire présente le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Madame le Trésorier Payeur Municipal et invite le Conseil Municipal à l'approuver.

Voté à l'unanimité.

Compte administratif budget Commune exercice 2020 :

Le compte administratif 2020 présente un résultat qui correspond à l'estimation contradictoire réalisée par l'ordonnateur et Madame le Trésorier Principal Payeur qu'il conviendra d'affecter définitivement sur l'exercice.

Le compte administratif du budget de la Commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 181 127.61 € et un excédent d'investissement de 210 132.17 €.

Monsieur le Doyen de l'assemblée demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'approuver. Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Pour : 13 Abstention : 1 (Monsieur le Maire) Contre : 0

Affectation du résultat 2020 budget Commune :

Constatant un résultat excédentaire dans le budget Commune d'un montant de 181 127.61 €, Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats 2020 au budget 2021 de la manière suivante :

- La somme de 20 669.08 €, recette au compte 001 en section d'investissement
- La somme 30 890.52 €, recette au compte 1068 en section d'investissement
- La somme de 570 311.50 €, recette au compte 002 en section de fonctionnement.

Voté à l'unanimité.

Budget Primitif Commune exercice 2021 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif de la commune comme suit :

Section fonctionnement :

Dépenses : 1 703 586.48 €

Recettes : 1 703 586.48 €

Section Investissement :

Dépenses : 697 562.52 €

Recettes : 697 562.52 €

Voté à l'unanimité.

Programme d'actions en forêt communale :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'inscription des travaux suivants au budget 2021 :

- Travaux sylvicoles : 1210 € HT
- Travaux en lien avec la crise sanitaire forestière : semis de pin sylvestre : 9920 € HT
- Travaux d'abattage et démontage sommaire avec abandon des produits sur place en lien avec la crise sanitaire forestière : 3840 € HT

Le Conseil municipal donne délégation à Monsieur le Maire pour la signature des devis et conventions relatif au programme à hauteur du montant inscrit au budget.

Voté à l'unanimité.

Approbation du projet des travaux de l'église et demande de subvention :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet des travaux de l'église et des subventions que ce projet peut bénéficier.

Coût estimatif global de l'opération : 30 000 € HT.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches et à solliciter les subventions.

Voté à l'unanimité.

Approbation du projet de travaux de rénovation énergétique mairie et salle polyvalente et demande de subvention :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation énergétique de la Mairie et de la salle polyvalente et l'informe que ce projet peut bénéficier de subventions.

Coût estimatif global de l'opération : 336 000 € HT.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches et à solliciter les subventions.

Voté à l'unanimité.

Autorisation signature PV de transfert entre la Commune et la CAE – Budget Eau :

Suite au transfert de la compétence eau à la Communauté d'Agglomération d'Epinal, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le PV de transfert.

Ce PV de transfert a pour objet de mettre à la disposition du budget eau régie de la CAE, à compter du 01/01/2020, les biens meubles et immeubles liés à l'exercice de la compétence Eau.

La CAE prendra les biens et équipements dans l'état où ils se trouvent et est en charge du renouvellement des biens mobiliers.

Les emprunts sont également transférés, le capital restant dû étant de 131 954.93 €.

Le partage du solde trésorerie donne les résultats suivants :

Excédent reversé sur la section d'investissement : 42 568.89 €

Excédent reversé sur la section de fonctionnement : 57 545.98 €

Voté à l'unanimité.

Autorisation signature convention de mutualisation de service portant sur les installations d'eau potable mises à disposition de la CAE par la commune et sur les biens mutualisés entre les collectivités dans le cadre des transferts de compétence :

Dans le cadre du transfert du budget Eau entre la Commune et la CAE, une convention de mutualisation de service portant sur les installations d'eau potable doit être signée. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à la signer.

Voté à l'unanimité.

Service commun d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de marchés publics et de recherche de subvention :

Vu le projet de convention de mutualisation de services avec la CAE en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de marchés publics et de recherche de subventions, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal

-d'approuver l'adhésion de la commune au service commun en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de marchés publics et de recherche de subventions,

- d'approuver la convention de mutualisation de services avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de marchés publics et de recherche de subventions,

- de l'autoriser à signer avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal la convention correspondante.

Voté à l'unanimité.

Tarifs location des salles communales pour les agents communaux :

Monsieur le Maire propose que les employés communaux puissent bénéficier des tarifs de location de salles appliqués aux administrés raonnais.

Voté à l'unanimité.

Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au 01/01/2021 – Tableau des effectifs :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu l'avis du Comité Technique du 19 Janvier 2021, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe 35 heures à compter du 01/01/2021 suite au départ en retraite de l'agent concerné.

Voté à l'unanimité.

Modification délibération concernant le remboursement du transport scolaire pour les collégiens et lycéens :

La délibération 13-10/2020-01 concernant le remboursement du transport scolaire pour les collégiens et lycéens doit être modifiée dans le sens où la commune prendra l'intégralité du remboursement, soit 94 € à compter de la rentrée 2021-2022 (au lieu de 90 €).

En outre, la demande de remboursement devra être effectuée avant le 10 Novembre de l'année en cours.

Voté à l'unanimité.

Classement d'une voie communale :

Monsieur le Maire rappelle que les caractéristiques de certains chemins ruraux et chemins d'exploitation sont devenus, de par leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique.

C'est le cas de la parcelle cadastrée AE0078, chemin qui dessert actuellement les garages communaux et le local appartenant à Madame DE SANTA.

Monsieur le Maire informe qu'il convient de classer cette parcelle dans la voirie communale qui pourrait s'appeler Impasse de l'Usine.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner tout pouvoir pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Voté à l'unanimité.

Informations diverses :

- Les services de la Gendarmerie seront présents au prochain Conseil Municipal pour présenter la possibilité d'installation de caméras de surveillance sur les bâtiments communaux.
- Les hôtels à insectes fabriqués au centre de loisirs ont été installés au parcours de santé. Moment très agréable avec les enfants.
- La rampe de la MAM est en cours de finition.

- Gabrielle CARVALHO s'interroge sur le fonctionnement de l'éclairage public « Chemin de Juménil ». Celui-ci a dû être coupé afin de réaliser le branchement provisoire d'un administré qui était coupé d'électricité.
- Bruno MOUGIN souhaite qu'une communication soit de nouveau faite sur le tri des ordures ménagères et que des bacs de tri soient installés sur la commune. Un administré de la rue de la Senadère est prêt à céder une partie de son terrain pour créer une plateforme sur laquelle pourraient être posés des containers.
- Une communication devra de nouveau être faite sur l'usage des feux sur la commune.
- Pour des raisons de sécurité, le barbecue du parcours de santé doit être démonté.
- Jean-Pierre ROUSSEL informe que les aires de jeux sont en cours de nettoyage et remise en état.
- Une enquête concernant la mise en place du bus méridien a été diffusée aux parents d'élèves.
- Cathy BRAND informe l'assemblée de l'avancée du projet du parcours de santé.

Fin de séance : 22h30.